



DÉCISION

de passation d'un contrat avec Swank Films Distribution France pour une projection de film dans le cadre de l'action culturelle

DC_2025_007.docx

Le Maire de la commune d'Ormes (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 (alinéa 4) et L.2122-23,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020, accordant à Monsieur le Maire de la commune d'Ormes, Alain TOUCHARD, certaines attributions, et notamment de passer des contrats,

Vu le contrat présenté par Swank Films Distribution France – 3, avenue Stephen Pichon – 75013 PARIS, Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

D'approuver le contrat présenté par Swank Films Distribution France.

ARTICLE 2 :

D'accepter les conditions principales du contrat qui sont les suivantes :

- Objet : Projection du film : « Les Figures de l'ombre »,
- Date : le mercredi 12 mars 2025 à 18h30,
- Lieu : à la Bibliothèque Arthur Rimbaud,
- Coût : 179.35 € TTC.

ARTICLE 3 :

De rendre compte de la présente décision au cours du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 4 :

D'inscrire la présente décision au registre des arrêtés et des décisions. Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Préfète d'Orléans.
- Monsieur le Trésorier du Service de Gestion Comptable Orléans Métropole.
- Swank Films Distribution France.

Chargés chacun, en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Maire,
Alain TOUCHARD



Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

- Publication électronique le : **06 JAN. 2025**

Transmis au Représentant de l'État le : **06 JAN. 2025**